

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
de la FÉDÉRATION de l'INDRE pour la PÊCHE
et la PROTECTION du MILIEU AQUATIQUE



Samedi 23 mars 2024

A Belle-Isle
Salle Barbillat Touraine
Châteauroux

PARTAGEONS
LA

pêche
attitude

GÉNÉRATION
PÊCHE

Évasion · Sensation
Déconnexion · Passion

Rendez-vous sur
cartedepeche.fr



ORDRE DU JOUR

1	Ouverture de la Séance par Patrick LÉGER Président de la Fédération de l'Indre des AAPPMA	3
2	Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023	4
3	Discours du Président de la Fédération Patrick LÉGER	5
4	Intervention de Thibault LANXADE Préfet de l'Indre	8
5	Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2023 par Stéphane ROBIN, Vice-Président et Secrétaire-Général	10
6	Compte-rendu Financier 2023 par Patrick MORICHON Trésorier-Général	16
7	Compte-rendu de la Commission de Contrôle Comptable par Alain GIRAUD	22
8	Budget prévisionnel 2024 par Patrick MORICHON Trésorier-Général	23
9	Annexes : Balance des comptes Bilan synthétique et compte de résultat synthétique	25
10	Rapport de la Commission des Finances par Alban MAZEROLLES Lu par Jean-Marc TAUPIN	29
11	Compte-rendu de la Commission Promotion par Stéphane ROBIN	30
12	Intervention Christine DAGUET Adjointe au Maire, déléguée à l'événementiel Châteauroux Métropole	32
13	Compte-rendu de la Commission Garderie par Patrick MORICHON	33
14	Présentation Débitmétrie, Géopêche et WEBPDGP par Bruno BARBEY	34
15	Vœu	37
16	Intervention Rik VANDERERVEN Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre	38
17	Intervention Jean-Christophe BOIREAU Président de la FDAAPPMA de la Haute-Vienne	39
18	Médaillés	40



**Ouverture de la séance par Patrick Léger
Président de la Fédération de l'Indre
pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique**

Mesdames, Messieurs, Messieurs les Présidents, Chers Collègues,

Je vous souhaite la bienvenue et je déclare cette Assemblée Générale ouverte.

Je remercie la présence des personnalités suivantes :

- Monsieur Thibault LANXADE, Préfet de l'Indre,
- Monsieur Rik VANDERERVEN, Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre,
- Madame Christine DAGUET, Châteauroux-Métropole, Adjointe au Maire Déléguée à l'événementiel,
- Monsieur Joël DODY, Secrétaire de la Fédération des Chasseurs,
- Monsieur Nicolas HUSTACHE, Président du CD36,
- Monsieur Jean ANTIGNY, Trésorier de la FDAAPPMA de Vienne,
- Monsieur Jean-Christophe BOIREAU, Président de la FDAAPPMA de la Haute-Vienne,
- Monsieur Cyril GALLOPIN, Administrateur de la FDAAPPMA de la Haute-Vienne,

Merci de votre présence, vous êtes des partenaires importants pour notre Fédération.

Mes amis des Associations de Pêche de l'Indre :

Ardentes, Bagneux-Dun, Bélâbre, Bénavent, Buzançais, Chabris, Châteauroux, Châtillon s/Indre, La Châtre, Chitray, Concremiers, Ecueillé, Eguzon, Fléré-la-Rivière, Issoudun, Langé, Liniez, Mézières-en-Brenne, Mouhet, Pellevoisin, Prissac, Saint-Gaultier, Saint-Plantaire, Scoury, Valençay, Vendœuvres, La Vernelle, Vicq-sur-Nahon, Villedieu-sur-Indre, Association des pêcheurs amateurs aux engins et filets.

- Ainsi que mes collègues et amis, membres du Conseil d'Administration de notre Fédération.

Sont excusés :

- Monsieur Marc FLEURET, Président du Conseil départemental 36,
- Monsieur Claude DOUCET, 4^{ème} Vice-président délégué au tourisme, à la culture et à l'environnement,
- Monsieur Christian BODIN, Président de l'Agence d'Attractivité de l'Indre (A²I),
- Madame Isabelle BRISSON, Responsable communication du Crédit Agricole,
- Monsieur Christian STEPHAN, Président de la FDAAPPMA du Cher,
- Monsieur Jacky MARQUET, Président de la FDAAPPMA d'Indre et Loire,
- Monsieur Dominique TINSEAU, Président de la FDAAPPMA du Loiret,
- Monsieur Michel FOISEL, Président du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Bassin de la Bouzanne (SMABB),

- Monsieur Jean-Louis CAMUS, Président du Syndicat Mixte d'Aménagement Brenne-Creuse-Anglin-Claise (SMABCAC),
- Monsieur Alban MAZEROLLES, Vice-Président de la FDAAPPMA36,
- Les associations suivantes : Aigurande, Argenton-sur-Creuse, Le Blanc, Chaillac, Lys-Saint-Georges, Martizay, Mauvières, Meunet-Planches, Poulaines, Saint Genou, Saint-Hilaire, Sainte Sévère et Varennes-sur-Fouzon.

Avant de commencer notre Assemblée Générale, je vous demande de bien vouloir respecter une minute de silence pour ceux qui nous ont quittés :

M. Jean-Claude GOBYN, Président de l'AAPPMA d'Issoudun et membre du Conseil d'Administration de la Fédération départementale,
 M. Maurice VAN HAMME, Président de l'AAPPMA de Chaillac,
 M. Jean-Pierre FOUQUET, Secrétaire de l'AAPPMA de Liniez,
 M. Alain BRUNET, Garde pêche particulier de l'AAPPMA de Châteauroux,

- Chapitre 2 -

Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale 2023



VOTE :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Discours de Patrick LÉGER Président de la Fédération

Mesdames, Messieurs,

Cette année, nous avons l'honneur et le plaisir d'accueillir Monsieur LANXADE, Préfet de l'Indre, représentant de l'Etat, ainsi que Monsieur VANDERERVEN Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre, le Commandant HABASQUE représentant le Colonel TEXIER Responsable de la Gendarmerie de l'Indre, et Madame DAGUET Adjointe à Châteauroux Métropole et responsable de l'événementiel, représentant Monsieur AVÉROUS.

De coutume, je profitais de notre Assemblée Générale pour exprimer quelques griefs sur des décisions de l'Etat, sur le déficit de l'application de la réglementation sur la **continuité écologique** par exemple, ou sur le manque de gestion préventive de la ressource en eau, ou encore pour ce qui nous concerne directement, la **protection des milieux aquatiques**, tous ces sujets étant intimement liés. Aurons-nous encore les mêmes débats sur de prochaines demandes de dérogations de pompages, voire de curages ? Les usages de l'eau sont théoriquement très encadrés par des lois et des engagements au niveau de l'Europe, mais sont-ils respectés par l'Etat français ? Approchons-nous enfin du fameux « **Bon état écologique** », promis depuis 2000 pour 2015 ?

Bien-sûr, on ne peut pas tout reprocher à l'État français, les problèmes liés au **changement climatique** notamment, bien que nous portions une part de responsabilité qui aurait dû faire se développer une politique d'anticipation bien plus forte. Ne dit-on pas « gouverner c'est prévoir » ? Aujourd'hui, nous ne sommes plus dans l'anticipation mais dans « l'adaptation » au réchauffement et il importe de mettre rapidement en application les programmes d'actions développés par les études HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat).

Monsieur le Préfet, je vous remercie de votre présence en ce début d'Assemblée Générale et je recentrerai donc mes propos sur le département.

Vous avez, Monsieur le Préfet, lors de votre installation, exprimé devant les médias une phrase que j'ai retenue : « le régalien, rien que le régalien ». Pour cela, je vous soutiens totalement.

Aussi, j'aborderai trois sujets, pour lesquels je vous propose de répondre si vous le souhaitez.

Je commencerai par **la rivière Creuse et ses barrages**. En amont d'Argenton-sur-Creuse, nous avons le fameux « **Moulin Neuf** » qui ne respecte toujours pas la réglementation, malgré 10 ans de procédures, plusieurs décisions de la Cour d'Appel de Bordeaux, ainsi que l'importante décision jurisprudentielle du Conseil d'Etat annulant

l'article L.214-18-1 qui exonérait scandaleusement les anciens moulins des règles de la continuité écologique. Depuis, la Direction départementale des territoires a effectué un travail important sur ce dossier, nous souhaiterions connaître les actions qui vont être entreprises dans un avenir immédiat.

Plus en aval, trois barrages ont cédé, dont deux ces derniers mois. Si un arrêté provisoire a récemment autorisé une intervention pour un enrochement dit d'urgence à **Bénavent**, quels sont les projets en devenir globalement pour ce seuil, ou celui de de **Tournon-St-Martin** ou encore celui de **St-Aigny** ?

Maintenez-vous une politique générale et globale de protection de la Creuse à l'échelle du bassin, pour cet axe prioritaire au niveau européen pour les poissons grands migrateurs (saumon, lamproie, alose, anguille), afin d'éviter la gestion au cas par cas ?

Nous attachons une grande importance, si autorisation il y a, soit de restauration soit d'installation de microcentrales électriques, et je n'oublie pas Saint-Gaultier, pour vous rappeler que nous aurons les mêmes exigences que pour Fontgombault (non-dégradation de l'état initial et compensations).

Le deuxième sujet concerne le projet d'extension d'une **porcherie industrielle à Feusines**. Notre Fédération soutient un collectif qui s'oppose au gigantisme de ce projet et une décision est attendue au Tribunal administratif. Et en parallèle, nous nous sommes aussi constitués partie civile à la suite d'une constatation de pollution pour des rejets importants de lisiers directement dans le ruisseau de la Taissonne. Nous attendons une surveillance accrue de cette installation et un arrêt de ces rejets toxiques.

Enfin, le dernier sujet est plus une interrogation sur la différence entre **l'État régalien et la paix sociale**. Ce terme est à la mode actuellement et la question que l'on se pose est la suivante : « jusqu'où peut-on admettre la paix sociale sans pour autant ne pas appliquer la loi et ses règlements ? ».

Vous comprendrez bien que cette question n'est pas innocente, puisqu'elle concerne le projet de suppression du **plan d'eau du Grand Moulin à Aigurande**, qui est propriété de la Fédération de Pêche de l'Indre et qui rencontre un groupuscule d'opposants. Si aujourd'hui certains élus d'Aigurande ont changé d'avis sur le bien-fondé du projet (effacer un barrage sur la rivière Vauvre), il n'empêche que nous sommes sur un bien privé où rien ne semble opposable, dans la mesure où la loi et les règlements seront respectés.

Sur le même thème, j'aurais pu ajouter le récent projet demandé par nos amis pisciculteurs de pouvoir **commercialiser l'écrevisse invasive de Louisiane**, la fameuse peste rouge ! Mais je fais confiance à notre administration qui saura raison garder pour ne pas donner une suite favorable.

Je tiens également à vous remercier, ainsi que la DDT 36, pour l'aide apportée à notre programme de connaissance débitmétrique des cours d'eau de l'Indre, sujet qui sera développé par notre Secrétaire Générale et notre Trésorier.

Pour conclure mon propos, je vais vous parler d'une intervention faite par l'un de nos députés lors d'une réunion où notre Fédération Nationale pour la Pêche en France a été audité sur la continuité écologique.

Ce cher député, lors de son intervention, a eu la malencontreuse idée de faire ce commentaire : « à quoi sert la continuité écologique puisqu'il n'y a plus de saumons » !

Depuis, Claude Roustan Président de la FNPF m'a communiqué cette audition en me demandant de lancer une invitation à Monsieur Jolivet, député de la 1^{ère} circonscription de l'Indre, pour lui apprendre la nécessité biologique de la libre circulation des poissons, de toute espèce et notamment pour les grands migrateurs, ce que je fais bien volontiers aujourd'hui.

Malgré cela, j'ai précisé à Claude Roustan que nous invitons chaque année Monsieur Jolivet à notre Assemblée Générale et que nos invitations sont toujours restées sans suite. Je la maintiens toutefois, car cela nous montre l'ampleur du chemin qu'il nous reste à suivre pour améliorer la gestion de nos cours d'eau et en espérer une meilleure préservation pour les générations futures.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite une très bonne Assemblée Générale 2024.



**Intervention de Thibault LANXADE
Préfet de l'Indre**



Très heureux d'être présent, c'est une première pour moi et, pour certains sujets, je vous répondrais sous le contrôle de la DDT.

La gestion de nos cours d'eau est importante et votre Fédération, vos 45 associations départementales et vos 11 000 membres, en êtes des gardiens et des éclaireurs, et votre rôle est remarquable.

Je penserais « naïvement » que la pêche était un simple loisir, mais vos missions sont bien plus techniques et précieuses.

Monsieur le Président, je vais répondre partiellement à vos différentes questions soulevées dans votre discours.

Pour le dossier du **Moulin Neuf**, nous devons passer en mode action !

Après un long délai, lié aux tribunaux, nous devons maintenant revoir la puissance autorisée pour cette microcentrale et nous assurer que les infrastructures permettent la continuité écologique.

Des mesures vont être prises, qui demandent encore un certain délai, après cette longue bataille juridique.

Concernant **les seuils**, les services de l'État ont une démarche très volontariste pour des arasements. Mais il faut également de la concertation et rester pragmatique, les investissements financiers sont importants.

Il faut rester dans des moyens financiers contraints et volontaristes.

Pour **le Grand Moulin** à Aigurande, il est normal que les élus tiennent compte des avis de leur électorat. Il ne s'agit pas d'un groupuscule et nous devons urgemment dépassionner le débat.

Avec pédagogie, nous devons reprendre au début, expliquer l'intérêt du cours d'eau et rechercher les solutions alternatives qui permettraient de contenter tout le monde.

Au sujet **des écrevisses**, il nous faut bien sûr respecter la hiérarchie des normes, mais aussi tenir compte de la réalité.

Nous devons pouvoir consommer les écrevisses de notre département, et si cela devait être contreproductif, alors nous ferons machine arrière.

Je reviens sur le rôle important des 11 000 pêcheurs, qui restent une garde avancée. On a besoin de votre réseau, en complément de l'OFB et de la gendarmerie. On a besoin de votre vigilance, de votre expertise.

De notre côté, nous devons continuer de travailler nos dossiers en tenant compte du volet important des énergies renouvelables. Regarder projet par projet et trouver un équilibre entre production et rivière.

Voilà ce que je tenais à vous dire ce matin, la transition écologique reste une priorité départementale, avec la qualité de l'eau.

Je vous remercie.



Compte-rendu moral et d'activité de l'exercice 2023
par Stéphane ROBIN
Vice-Président et Secrétaire-Général

Mesdames, Messieurs, Bonjour,

Au cours de l'année 2023, le Conseil d'Administration s'est réuni à six occasions (8 février - 9 mars - 22 mai - 5 juillet – 3 octobre - 16 décembre).

Une cadence rythmée et nécessaire pour suivre, les nombreux dossiers dans lesquels, notre Fédération est impliquée, gérer notre budget et le personnel, échanger des retours de nos représentants aux différentes réunions, où nous sommes membres ou invités (Association Régionale, Entente Halieutique du Grand Ouest (EHGO), Agence de l'Attractivité de l'Indre en Berry (A2 I), Agence de l'Eau LOIRE BRETAGNE (AELB), Syndicats de Rivières du Département (SABI, SAVI,...), Direction Départementale des Territoires (DDT), Observatoire des ressources en eau, (ORE), Commission Locale de l'Eau (CLE) mise en place dans le cadre du Schéma d'Aménagement de la Gestion de l'Eau (SAGE), etc...

Notre équipe fédérale :

Fortement rajeunie en deux ans, elle connaît encore sa mue. Freddy RENAUD décidait de nous quitter après douze années consacrées à la garderie, aux suivis des frayères et au développement des animations. Il était à l'origine de nos Ateliers Pêche Nature (APN), du retour du programme « les écoles qui pêchent ». Nous lui devons également le lancement du FISH IN STREET ® et les manches du FESTIVAL DE PALMES ®, épreuves qui aujourd'hui perdurent et ont dépassé les objectifs fixés. Rappelons que le FISH IN STREET ® est rentré dans le TOP 5 des plus grandes épreuves nationales de carnassiers en dépassant ces deux dernières années les 100 participants.

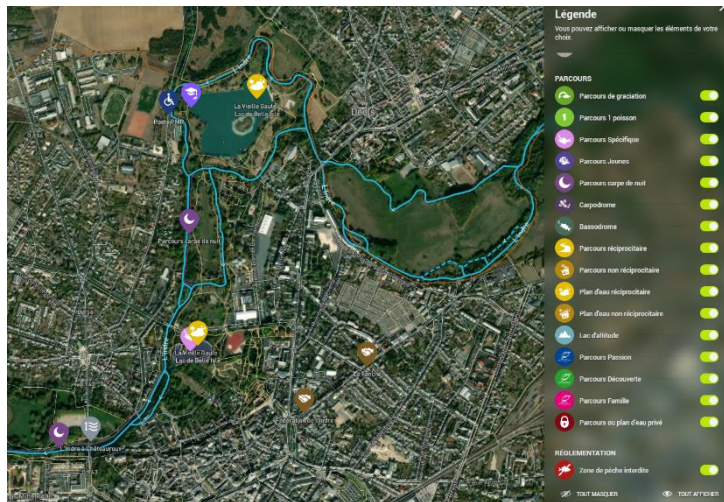
Par chance, un départ rapidement remplacé par notre apprenti, Maxime ALEXANDRE, à qui nous proposons de nous rejoindre via une formation avec financement d'un BPJEPS (Brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport). 2023 restera une année très singulière. Entre accident de travail pour notre second agent de développement Arthur BRUNET, congé de maternité pour notre secrétaire comptable Sandra GAUDAIS, ou paternité pour Rémi VILLALTA, il nous a fallu des réorganisations transitoires pour que notre Fédération continue à fonctionner. Externalisation temporaire de la comptabilité, et permanences tenues par des membres de notre Conseil dont notre Président, ont permis d'assurer et soutenir Nathalie PERICAT, et nos apprentis par alternances (2 contrats) ou notre service civique (agrément et recrutement d'un poste)

Huit salariés et un service civique ne sont-ils pas de trop pour cette structure fédérale ? Non au regard de ses tâches quotidiennes qui sont celles d'accompagner nos AAPPMA et ses pêcheurs, ainsi que des études et suivis pour lesquels elle s'est engagée.

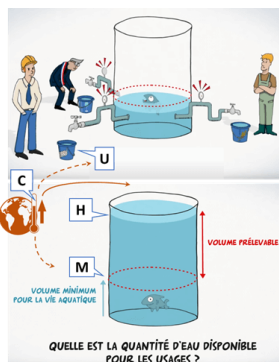
Jeunes équipes pour des travaux numériques

Ce rajeunissement nous a permis d'envisager une nouvelle ère fédérale : celle du développement numérique avec les développements de :

- GEOPECHE : une application interactive et gratuite, qui met à disposition du grand public, une cartographie du réseau hydrographique de notre département, dans laquelle sont accessibles des informations classées en 56 catégories, les réglementations du moment.



- WEB PDPG : outil professionnel pour les gestionnaires des milieux aquatiques. Il sert à diagnostiquer l'état du milieu en utilisant les poissons comme indicateurs de la qualité du milieu. L'objectif final est de restaurer, gérer et protéger durablement les milieux aquatiques et les ressources piscicoles des rivières, fleuves et grands lacs littoraux. Il permet également d'argumenter les revendications du monde de la pêche dans les négociations avec les autres usagers.



De quoi pouvoir argumenter, Monsieur le préfet auprès des agriculteurs, le bien-fondé des études HMUC (Hydrologie – Milieux – Usages – Climat) car sans eau, plus de milieux aquatiques, et plus de poissons ou autres espèces en dépendantes ?

-Notre site internet : si sa refonte a été reportée, nous avons mis l'objectif d'améliorer et compléter notre communication sur Instagram et Facebook, grâce au soutien de notre emploi civique. Ainsi animations, actions fédérales ont pu être suivies par nos 3 200 followers.

Principaux travaux réalisés et dossiers suivis par nos équipes :

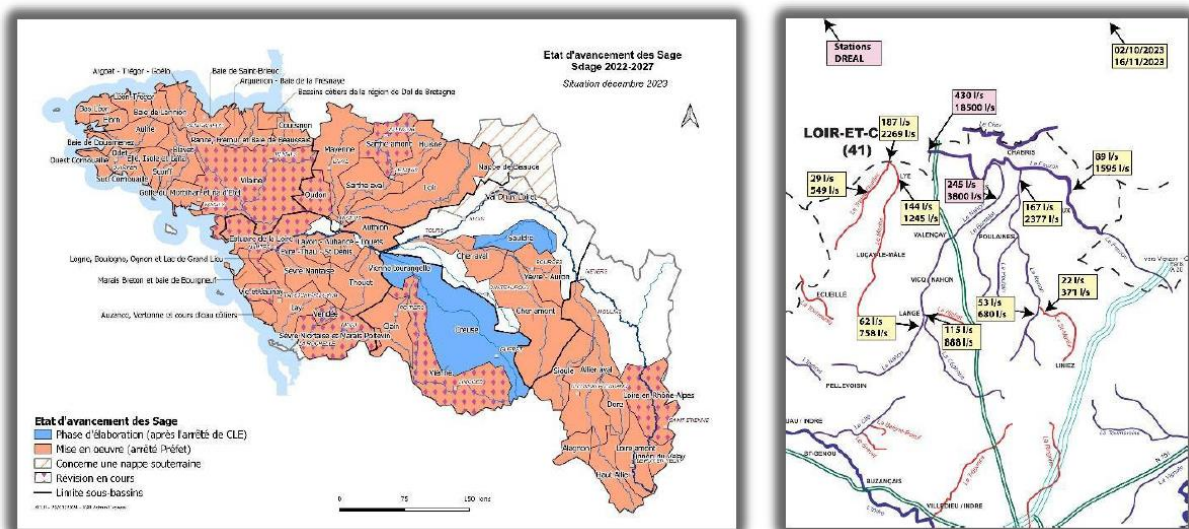
Ne pouvant reconduire l'équipe d'entretien faute d'aides pour engager assez d'emplois civiques, et l'arrêt de travail d'Arthur qui habituellement les pilotait, a obligé notre conseil d'administration à opter pour une externalisation de l'entretien de ses sites. Ainsi, un auto-entrepreneur connu par notre fédération a été retenu et contractualisé uniquement pour notre complexe halieutique de Neuillay-les-Bois. Choix évidemment difficile à prendre, car nos AAPPMA faisaient appel aux services de cette équipe, mais pour des raisons budgétaires et temps, il était impossible qu'une seule personne effectue un travail similaire à celui de cinq.

Les récentes périodes de sécheresse ont poussé notre Fédération à vouloir étudier la problématique de notre réseau hydrologique. Chose actée le 5 juillet 2023 par notre conseil d'administration en créant une ligne de dépense de 125 000 € sur trois années budgétaires répartie sur deux lignes : 45 000 € de dépenses en matériels et 80 000 € en dépenses de fonctionnement. Projet soutenu par nos partenaires Agence de l'eau, la DDT (10 000 €), Département de l'Indre, Syndicats GEMAPI et EDF, apportant 95 200 €. Le solde restant sera pris en charge par la FNPF et notre FDAAPPMA 36 (13 500 €). Nos premiers enregistrements ont débuté grâce à l'achat d'un débitmètre, outil indispensable pour l'acquisition de connaissance sur l'hydrologie de nos cours d'eau et leur évolution, ainsi que pour aider à la gestion de ces ressources.

Toujours dans sa mission de protéger les milieux aquatiques, notre Fédération s'est lancée dans un projet qui sera certainement chahuté et médiatisé en 2024 : le dossier du Grand Moulin d'Aigurande.

En effet, comment faire comprendre qu'une « bassine » créée au 19ème siècle n'a plus de légitimité de nos jours, et a un effet néfaste sur notre biodiversité.

Oui, notre Fédération défendra ce qu'elle est en droit de protéger, et s'offusque que le droit régalien ne s'applique pas quand celui-ci se doit de l'être. Evidemment cela sera rendu difficile si notre Chef de l'Etat, enlisé dans le conflit agricole fasse des concessions à contre sens de sa politique environnementale. Nouvelle preuve que l'environnement peut passer après l'économie.



Evolution de nos effectifs de pêcheurs :

En 2023, nous globalisons 10 654 cartes soit une baisse de - 3.05% par rapport à 2022 (10 979 cartes), principalement sur des cartes à fort enjeu économique pour nos AAPMA et notre Fédération. Ces pertes sont-elles liées à la situation hydrographique de nos 1ères catégories asséchées dès juin ou d'un département situé dans un bassin économique peu enclin à attirer de nouveaux résidents ?

VARIATION DES EFFECTIFS 2018 - 2023								
VENTES	Effectifs annee 2018	Effectifs annee 2019	Effectifs annee 2020	Effectifs annee 2021	Effectifs annee 2022	Effectifs annee 2023	Gain ou perte 2023	% Gain ou perte 2023
Cartes Majeures	6231	6143	5859	5927	5945	5749	-196	-3,30%
Cartes Mineures	1040	1000	1008	1158	1012	1129	117	11,56%
Cartes Femmes	471	461	478	668	467	454	-13	-2,78%
Cartes Découvertes	1187	1070	1222	1287	1193	1173	-20	-1,68%
Cartes Hebdomadaires	244	230	269	251	249	239	-10	-4,02%
Cartes Journalières	1668	1613	2149	1923	2014	1827	-187	-9,29%
Cartes Majeures Automne	59	37	102	84	84	71	-13	-15,48%
Vignet. EHGO Base	3647	3655	3445	3591	3815	3773	-42	-1,10%
CPMA Majeures	6221	6130	5851	5922	5943	5743	-200	-3,37%
CPMA Mineures	1039	998	1004	1131	1006	1124	118	11,73%
CPMA Femmes	471	460	478	667	465	454	-11	-2,37%
CPMA Hebdomadaires	242	226	266	247	243	233	-10	-4,12%
CPMA Découvertes	1187	1064	1217	1135	1187	1163	-24	-2,02%
CPMA Journalières	1658	1595	2130	1897	1993	1815	-178	-8,93%
CPMA Pêcheurs Engins	5	4	4	2	1	2	1	100,00%

Peu importe, nous devons faire avec notre population actuelle, et trouver de bons arguments pour que de nouveaux adhérents rejoignent nos APPMA. Chose peut être trouvée via le travail de nos agents de développement et des bénévoles de nos AAPMA. Les organisations d'animations auprès des écoles (les écoles qui pêchent), de familles (animations pêches « trousse culottes » ou « pêche aux écrevisses »), ou groupes de jeunes (Ateliers Pêche Nature) sont probablement à l'origine de la hausse significative des cartes dites « mineures » en atteignant 1129 adhérents en 2023 soit +117 cartes par rapport à 2022 (+11.56%).

Pour continuer dans cette voie, notre Conseil d'Administration a voté en 2024 un budget de 11 000 € alloué aux actions de nos AAPMA vis-à-vis du développement de la pêche loisir et de la protection du milieu.

Conventions, Parcours Labellisés et complexe halieutique des Etangs Neufs :

Les parcours obtenus par conventions en 2022 (plan d'eau communal de Coing, et le plan d'eau communautaire de Saint-Genou) ont connu des fréquentations raisonnées et appréciées des pêcheurs. La Fédération remercie leurs propriétaires pour la confiance qu'ils nous accordent, ainsi qu'aux AAPPMA pour leurs engagements dans la gestion halieutique des sites prêtés. (Rempoissonnement – garderie).

A cela s'ajoute, en juin 2023, l'officialisation des parcours labellisés des sites de Saint Georges/Arnon, tant souhaité par notre regretté Jean-Claude GOBYN et celui du complexe halieutique fédéral de Neuillay les Bois.

D'autres demandes de dossiers de labellisation (Ex : Argenton-sur-Creuse, Le Blanc, Mézières-en-Brenne, Saint-Gaultier) nous sont parvenues, ce qui est de bon augure dans la motivation de nos AAPPMA et de leurs élus locaux à promouvoir la pêche de loisir.



Un regret, le report à 2025 voire 2026, des dossiers de labellisation du grand lac de Belle Isle et le parcours Indre de Belle Isle au Mail St Gildas, alors que ces sites demandaient peu d'investissement pour recevoir les labels « famille » et « passion ». Cause évoquée : Organisation des Jeux Olympiques. Dommage que la pêche ne soit plus une épreuve olympique, comme ce fut le cas lors des Jeux de Paris de 1900, sur l'île aux Cygnes, regroupant 600 compétiteurs, sinon l'Indre aurait comptabilisé un site de label olympique.

Le Complexe halieutique fédéral de Neuillay, fraîchement labellisé, connaît toujours autant de succès pour son carpodrome et bassodrôme. Comme nous l'avons programmé, l'étang des Fontaines a été chaulé et a subi des travaux conséquents de curage et de nettoyage sur 2023. Sa remise en eau et son rempoissonnement principalement en poissons blancs devrait réattirer les pêcheurs sur ses berges, dès son ouverture, le 30 mars prochain.

La Garderie et GPP

Patrick MORICHON vous fera le rapport de cette commission dans quelques instants, mais compte tenu de l'investissement de certains GPP, notre Conseil d'Administration a tenu à réévaluer son soutien aux frais kilométriques et ses participations à l'acquisition d'équipement en fonction du temps investi. Nous avons également recommandé aux AAPPMA de s'assurer du reversement total de ces aides, et dans la mesure du possible de leur finance d'octroyer à leur GPP, une participation équivalente.

Conclusion

Notre Fédération avec plus de 10 000 adhérents reste concentrée sur le loisir pêche et la protection des milieux aquatiques, l'un n'allant pas sans l'autre en ce qui nous concerne. Malheureusement, quand l'eau se fait rare, chaque utilisateur va invoquer son importance pour des critères qui le concerne, sans se préoccuper de ce que l'autre a

besoin. A contrario, quand il y a trop d'eau comme dans les régions du Nord, des élus préconisent de creuser plus profondément les lits de rivières et de supprimer la ripisylve. Aberrant de voir des élus bafouer le travail de notre réseau associatif reconnu comme le second de France avec ses 1.5 millions d'adhérents.

Mesdames, Messieurs les élus, j'espère que vous voyez notre fédération et nos AAPMA, autrement que de simples pêcheurs, mais comme des acteurs impliqués dans la défense de notre environnement. Des spécialistes du milieu aquatique où les poissons ne sont finalement pas rois quand si peu d'études leurs sont consacrées et que les futures études HMUC (Hydrologie, Milieux, Usages, Climat) qui devraient protéger leur habitat, seront bientôt contestées pour abaisser une crise agricole où l'usage de l'eau n'a qu'un objectif économique et non environnemental.

Je vous remercie d'avoir écouté avec attention, ce 51^{ème} compte rendu moral et d'activités de notre Fédération.



VOTE :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Compte-rendu financier 2023 par Patrick MORICHON, Trésorier-Général

Avec un solde d'exécution créditeur de 7 881.88€, l'exercice comptable 2023 affiche un résultat qui se démarque de la moyenne observée au cours des 3 dernières années : 2 410€.

Le montant des dépenses s'élève en ce qui le concerne à 538 379,06€, affichant ainsi une diminution de l'ordre de 7,50%, soit 43 999€ par rapport au montant moyen des 3 dernières années.

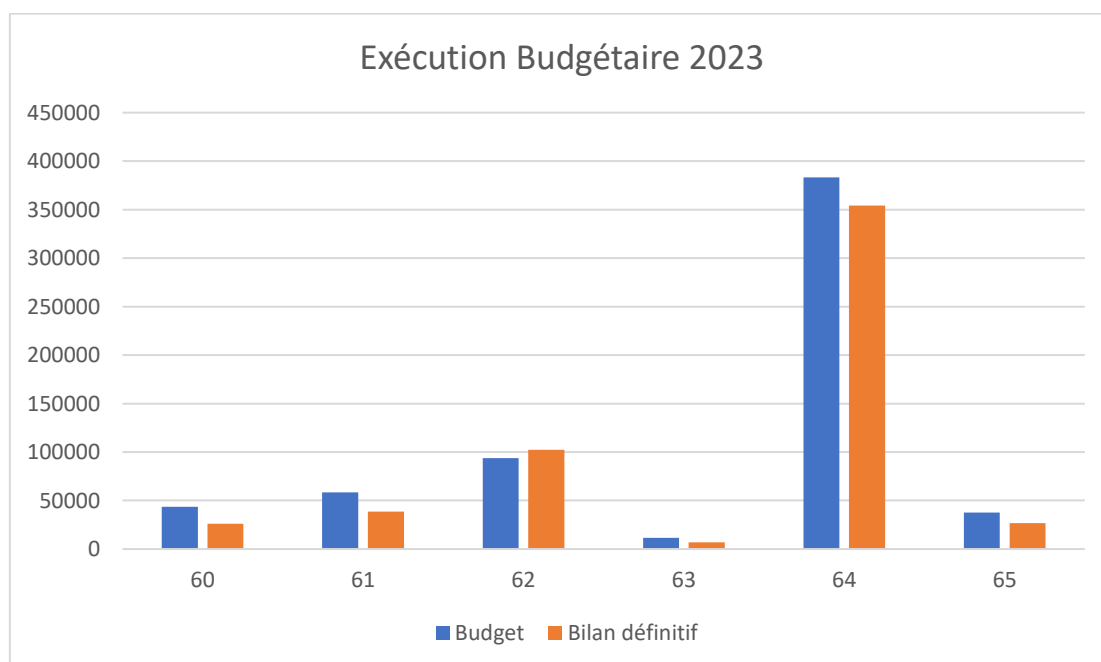
Ce sont les dépenses correspondant à la masse salariale, - 49 454€ qui expliquent en grande partie cette évolution négative, en raison d'une part du congé maternité 2023 d'une salariée et de la fin, depuis août 2022, des emplois aidés CUI-CAE.

Les recettes en 2023 connaissent également une baisse par rapport à la moyenne constatée sur les 3 derniers exercices : 594 260€ contre 632 791€, soit une diminution de 6,50%, et ce malgré l'augmentation de l'aide aux postes consentie par la FNPF qui passe en 2023 de 138K€ à 140K€ et de l'octroi de la subvention sollicitée par la FD auprès de la Région Centre (Cap asso) d'un montant de 15K€, versée pendant 3 années, renouvelable une fois, mais contrebalancées par une plus faible participation en 2023 de la FNPF concernant l'aide aux travaux et impactées par ailleurs du montant des opérations d'ordre exceptionnelles comptabilisées au compte 775 « cession des éléments de l'actif », et correspondant à la vente des véhicules Suzuki Jimny et Renault Duster, vendus respectivement en 2020 et 2021.

A noter pour conclure, que contre toutes attentes, les recettes 2023 générées par la vente des cartes de pêche n'est pas en deçà des exercices précédents :

- 2020 : 283.7K€
- 2021 : 290.9K€
- 2022 : 294.7K€
- **2023 : 304.5K€**

Le graphique ci-dessous illustre, par chapitre comptable la consommation des crédits budgétaires au regard des autorisations de dépense prévue au Budget définitif.



Les charges et les produits de l'exercice sont ci-après détaillés :

CHARGES		
60 : ACHATS	61 : SERVICES EXTERIEURS	62 : AUTRES SERVICES EXTERIEURS
26 131,47	38 668,20	102 483,04
- Autres achats à stoker petit matériel - Achats Débitimétrie - Gaz, Eau, Electricité - Carburants des véhicules - Fournitures petits travaux d'entretien - Fournitures de Bureau - Fournitures d'habillement - Remboursement de cartes de pêche	- Baux de pêche - Location Zeendoc - Travaux d'entretien Fédération - Travaux d'entretien « Neuillay » - Entretien des véhicules et des locaux - Maintenance extincteurs - Maintenance chaudière - Maintenance photocopieur - Maintenance Sage - Assurances des véhicules et du bateau - Assurance locaux Fédération - Assurance RC - Documentation - Frais de colloques et séminaires	- Honoraires d'avocats - Frais d'actes et contentieux - Guide de la pêche - Abonnements - Frais de parcours labellisés - Frais pour la promotion de la pêche et NR - APN, Fish in street, Festival de palmes et animations diverses - Frais de déplacements - Frais de réception - Frais postaux - Frais de télécommunication - Cotisation Asso. Régionale - Cotisation Union de Bassin Loire Bretagne - Cotisation Fondation F3P - Cotisation LOGRAMI
63 : IMPOTS, TAXES VERSEMENTS ASSIMILÉS	64 : CHARGES DE PERSONNEL	65 : AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE
6 933,16	354 060,76	26 878,67
- Impôts et taxes sur les rémunérations - Formation professionnelle continue - Taxes foncières	- Rémunérations du personnel et des apprentis - Primes et gratifications - Indemnités service civique - Cotisations de CMSA - Cotisations Mutuelle - Cotisations Retraites - Cotisations Prévoyance - Tickets restaurant	- Frais Assemblée Générale et réunion des Présidents - Subvention CD36 - Subventions diverses - Subventions des GPP - Subventions participation Fédé étangs - Subvention alevinage - Indemnités procès-verbaux - Frais organisation fête de la pêche - Frais d'obsèques
66 : CHARGES FINANCIÈRE : 166,86		
67 : AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES SUR OPÉRATIONS DE GESTION : 16,02		
68 : DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS : 31 040,88		

PRODUITS		
74 : SUBVENTIONS D'EXPLOITATION 20 771,10	75 : AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE 561 203,36	76 : PRODUITS FINANCIERS 776,72
- Rétrocession EHGO vente de vignette - Participations guide de la pêche - Participations diverses animations	- Subventions ASP CENTRE apprentis - Convention Agence de l'Eau et travaux sur sources - Subventions diverses - Participation Fédération Nationale pour les travaux - Participation Fédération Nationale aide aux postes - CAP ASSO - Convention FNPF compensation hydroélectrique - Subvention Débitmétrie - Cotisations Fédérales des cartes de pêche - Vignettes EGHO de base - Indemnités procès-verbaux	- Revenus des titres immobilisés - Intérêts Livret CA
77 : PRODUITS EXCEPTIONNELS : 11 509,76 : Quote-part des subventions d'investissements.		



RÉCAPITULATIF 2023

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
60	ACHATS	26 131,47
61	SERVICES EXTERIEURS	38 668,20
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	102 483,04
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	6 933,16
64	CHARGES DE PERSONNEL	354 060,76
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	26 878,67
66	CHARGES FINANCIERES	166,86
67	AUTRES CHARG EXCEPT SUR OPER GESTION	16,02
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	31 040,88
	TOTAL DES CHARGES	586 379,06

COMPTES	LIBELLES	MONTANTS
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	20 771,10
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	561 203,36
76	PRODUITS FINANCIERS	776,72
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 509,76
	TOTAL DES RECETTES	594 260,94

RESULTAT 2023	MONTANTS
TOTAL DES PRODUITS	594 260,94
TOTAL DES CHARGES	586 379,06
RESULTAT	7 881,88

VOTE : ***Pour : Unanimité moins*** ***Contre : 1*** ***Abstention :***



INVESTISSEMENTS en 2023

1) Achat du plan d'eau « Le Grand Moulin » à AIGURANDE

30 000 €



Plan d'eau envasé, en barrage infranchissable sur la Vauvre, problème de cyanobactéries en été, de réchauffement de l'eau et d'évaporation



Projet : vidange du plan d'eau et restauration de la continuité écologique



2) Aménagement de 2 pontons PMR à St-GEORGES-SUR-ARNON

10 400 €



3) Rampe de mise à l'eau à ROCHE-AU-MOINE

16 600 €



4) Curage et entretien de l'étang « des Fontaines » à NEUILLAY-LES-BOIS

11 600 €



5) Programme de suivi débitmétrique

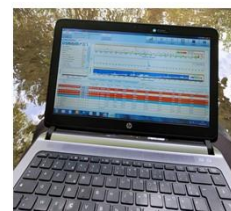


SMBV 36

→ Débitmètre **18 600 €**

→ Support flottant **4 150 €**

→ Sonde multi-paramètres **3 900 €**



Compte-rendu de la Commission de contrôle comptable
Pour l'année 2023
par Alain GIRAUD

La Commission de contrôle comptable s'est réunie au siège de la Fédération de l'Indre pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique, le 03 octobre 2023 à 9 h 30 pour examiner les écritures comptables du 1^{er} semestre 2023.

La Commission était composée de :

M. BATY Gérard, Secrétaire de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury

M. COUTURIER Jean-Louis, Trésorier de l'A.A.P.P.M.A. Lye-Villentrois

M. DAGUENANT Michel, Membre de l'A.A.P.P.M.A. de Sainte-Sévère

Le contrôle a été fait en comparant les écritures comptables et les pièces justificatives. Les sondages de contrôle ont porté sur 41 pièces soit 10 % des écritures du premier semestre.

Pour le second semestre, la Commission de contrôle comptable s'est réunie le 19 mars 2024 à 9 h 30.

La Commission était composée de :

M. BATY Gérard, Secrétaire de l'A.A.P.P.M.A. de Châteauroux

M. BLANCHARD Alain, Président de l'A.A.P.P.M.A. de Scoury

M. COUSIN Christian, Garde de Pêche Particulier

M. GIRAUD Alain, Garde de Pêche Particulier

Les sondages ont porté sur 368 pièces soit 70 % des écritures du second semestre.

Sur l'ensemble des rapprochements, il n'a été décelé aucune anomalie entre les écritures et les pièces comptables.

Merci pour le travail effectué par les commissaires aux comptes et la Fédération.

Budget prévisionnel 2024
par Patrick MORICHON, Trésorier Général

INTRODUCTION

Architecture comptable incontournable, document sincère et véritable, présenté en équilibre, le budget est le document par lequel le Trésorier soumet à l'Assemblée Générale l'ensemble des recettes et des dépenses qui vont permettre à la Fédération de mener à bien les lignes de conduites définies par le Conseil d'Administration.

Le Budget prévisionnel qui est soumis à votre approbation a été présenté en commission des Finances le 13 mars dernier et au Conseil d'Administration qui a immédiatement suivi.

Budget primitif 2024, les principaux indicateurs.

Avec un résultat comptable de 1 207€, le budget 2024 s'équilibre à la somme de 627 976€. Les dépenses sont contenues sur de nombreux secteurs. En revanche, les prévisions concernant le compte 64 correspondant aux charges salariales connaissent un net accroissement en raison notamment de la progression indiciaire concernant 3 salariés.

S'agissant des recettes, l'estimation concernant les cartes de pêche, principale source de revenus, a été appréciée en deçà des résultats enregistrés en 2023, tout du moins sur les cartes dites à enjeux.

a) Prévision des charges en 2024 :

COMPTES	LIBELLES	Budget 2024
60	ACHATS	20 950
61	SERVICES EXTERIEURS	27 990
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	88 399
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS	9 000
64	CHARGES DE PERSONNEL	403 380
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	40 100
66	CHARGES FINANCIERES	150
68	DOTATIONS AUX AMORTIS. ET AUX PROVISIONS	36 800
	TOTAL DES CHARGES	626 769

b) Prévision des Produits en 2024 :

COMPTES	LIBELLES	Budget 2024
74	SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	16 220
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	584 016
76	PRODUITS FINANCIERS	740
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	27 000
78	REPRISE SUR PROVISIONS REGLEMENTAIRES	0
	TOTAL DES RECETTES	627 976

Budget prévisionnel du résultat 2024

PRODUITS	627 976
CHARGES	626 769
RESULTAT	1 207

PREVISIONS DETAILLEES des aides et participations conventionnelles en 2024	MONTANTS
PARTICIPATION A.S.P. Centre (Apprentis et Service civique)	17 600
CONVENTION AGENCE DE L'EAU	42 250
SUBVENTIONS DIVERSES F.N.P.F.	13 325
PARTICIPATION F.N.P.F. NATIONALE TRAVAUX	16 000
PARTICIPATION F.N.P.F. FEDERATION NATIONALE POSTES	140 000
PARTICIPATION REGION CAP ASSO Aide à l'emploi	15 000
COMPENSATION F.N.P.F. HYDROELECTRICITÉ	11 690
PARTICIPATION DIVERSES PARCOURS LABELLISES	5 517
SUBVENTION DEBIMETRIE	27 493
COTISATIONS FEDER. CARTES MAJEURES	180 400
COTISATIONS FEDER. CARTES FEMMES	6 075
COTISATIONS FEDER. CARTES MINEURES	13 020
COTISATIONS FEDER. CARTES HEBDOMAD.	3 105
COTISATIONS FEDER. CARTES JOURNAL	10 175
COTISATIONS FEDER. CARTES DECOUV	4 025
CARTES PERS. MAJEURE OFFRE D'AUTOMNE	1 066
VIGNETTES EHGO DE BASE	73 075
INTERETS LIVRET CA	740
QUOTE PART DES SUBVENTIONS. D'INVESTISSEMENT.	27 000

Je vous remercie de votre attention.



VOTE : ***Pour : Unanimité moins*** ***Contre : 1*** ***Abstention :***

- Chapitre 9 -

Annexes :

BALANCE AU 31 DECEMBRE 2023										
BUDGET PROVISoire 2024										
COMPTES	INTITULE	Budget 2020	Solde au 31/12/20	Budget 2021	Solde au 31/12/21	Budget 2022	Solde au 31/12/22	Budget 2023	Solde au 31/12/2023	BUDGET 2024
60216	ACHATS DE PRODUITS D'ENTRETIEN	200,00	56,23	200,00	-	-	-			
60217	ACHATS PRODUITS PHARMACEUTIQUE	2 100,00	925,31	100,00	47,45	50,00	20,40	50,00		50,00
60218	AUTRES ACHATS A STOCKER PET MAT	3 500,00	3 025,20	3 500,00	4 235,88	3 500,00	3 054,86	1 000,00	607,76	700,00
605	ACHATS DEBIMETRIE							17 850,00	7 632,15	-
6061	FOURNITURES GAZ ELECTRICITE EA	5 500,00	5 320,52	5 500,00	5 982,48	6 500,00	5 683,44	6 800,00	5 539,31	5 800,00
60628	CARBURANTS VEHICULES FEDERATIO	3 500,00	3 881,68	4 000,00	5 433,36	6 500,00	5 655,93	6 000,00	4 390,08	5 000,00
6063	FOURNIT ENTRETIEN PETIT EQUIPE	2 500,00	5 133,78	3 000,00	1 954,71	4 200,00	5 338,20	6 000,00	3 213,95	3 500,00
6064	FOURNITURES DE BUREAU	2 500,00	1 795,26	2 500,00	1 791,05	1 700,00	1 839,10	2 000,00	1 792,94	1 800,00
6065	FOURNITURES D'HABILLEMENT	5 000,00	4 233,00	2 000,00	1 040,65	4 700,00	6 486,96	1 500,00	664,10	2 000,00
60651	FOURNITURES HABILLEMENT EQUIPE	2 500,00	2 498,87	2 000,00	1 086,98	1 503,00	1 502,90			
6069	AUTRES FOURNIT REMB CARTES DE	1 164,00	1 728,85	1 100,00	2 056,62	2 100,00	2 050,00	2 100,00	2 291,18	2 100,00
60801	ACHATS PLAQUES DE PECHE	500,00		500,00		64,00	63,60	100,00		
60		28 964,00	28 598,70	24 400,00	23 629,18	30 817,00	31 695,39	43 400,00	26 131,47	20 950,00
61321	LOCATIONS PARKINGS		305,88	850,00	509,13	255,00	280,37	335,00	309,59	342,00
613211	LOCATION ZEENDOC							1 400,00	1 759,97	1 470,00
61331	BAUX DE PECHE LIGNES C12 C13 C	170,00	159,50	170,00	160,25	170,00	161,49	140,00	295,50	170,00
61332	BAUX DE PECHE LIGNES A1 A20 C	1 450,00	1 379,85	1 450,00	1 386,00	1 400,00	1 606,75	5 591,00	1 397,73	1 400,00
6150	TRAVAUX D'ENTRETIEN - DE REPAR	2 000,00	2 039,60	2 000,00	2 065,72	1 500,00	1 742,99	3 200,00	3 488,28	2 000,00
615001	TRAVAUX ENTRETIEN ETANGS NEULLAY	1 000,00	1 215,34	1 000,00	564,20	800,00	997,82	1 500,00	4 109,62	1 000,00
615002	TRAVAUX ENTRETIEN LOCAUX FEDE				1 145,69	2 050,00	2 078,61	2 212,00	2 153,91	2 400,00
615003	TRAVAUX RAMPE RAM							16 646,00		100,00
6155201	ENT VEHIC DS-166-WD PARTNER	500,00	287,90	500,00	465,87	500,00	620,46	1 500,00	1 474,88	292,00
6155202	ENT VEHIC EP-477-NB BOXER		388,31	500,00	203,21	500,00	94,00	500,00	335,68	333,00
6155205	ENTR JIMNY FQ 758 HZ	500,00	397,23	500,00		500,00		500,00		-
6155206	ENTR DACIA DUSTER FV 214 RM	2 000,00	1 590,53	500,00	1 564,17	500,00		1 200,00	993,38	233,00
615701	MAINTENANCE ENTRETIEN EXTINCTEURS	400,00	379,20	400,00	242,40	350,00	190,80	200,00	374,40	400,00
615704	MAINTENANCE CHAUDIERE	220,00	218,10	220,00	336,30	350,00	223,94	250,00	228,97	250,00
615705	MAINTENANCE PHOTOCOPIEUR	11 500,00	11 922,65	12 000,00	9 969,87	9 200,00	9 154,10	9 100,00	8 958,17	9 100,00
615707	MAINTENANCE CIEL COMPTA AAPMA	485,00	484,70	485,00	484,70	495,00	494,40	700,00	678,67	550,00
615708	MAINTENANCE CLIMATISATION		273,67	275,00		304,00	303,67	350,00	365,51	400,00
615709	MAINTENANCE ZEENDOC							5 300,00	4 200,00	-
616101	ASSURANCE REMORQUE BATEAU	79,00	78,15	81,00	80,84	83,00	82,83	86,00	85,71	92,00
616102	ASS VEH PARTNER DS 166 WD	725,00	724,29	739,00	738,55	752,00	751,50	758,00	757,40	796,00
616103	ASS VEH BOXER N°EP-477-NB	632,00	631,48	656,00	655,44	730,00	729,03	942,00	691,49	742,00
616105	ASSURANCES VEH 7796 RR 36 TRACTEUR	38,00	37,44	39,00	11,70					
616106	ASSURANCES VEH FV 214 RM DUSTER	660,00	659,60	519,00	484,27	527,00	526,86	543,00	542,10	570,00
616107	ASSURANCES BATEAU	152,00	151,75	156,00	155,70	157,00	156,34	157,00	156,34	166,00
616112	ASSURANCES VEH FQ 758 HZ JIMNY	625,00	624,79	748,00	833,12	761,00	760,07	784,00	1 033,47	823,00
61681	PRIME D'ASSURANCE FEDERATION	1 035,00	1 034,94	945,00	951,59	300,00	509,09	983,00	1 007,60	1 058,00
61682	PRIME ASSUR RESPON CIVILE ASS	2 080,00	2 080,24	2 126,00	2 231,56	1 063,00	1 062,95	2 233,00	2 232,16	2 403,00
61686	GARANTIE CORPOR CONDUC				477,29	214,00	214,08	250,00	224,76	250,00
6181	DOCUMENTATION GENERALE	500,00	80,90	200,00		150,00	115,01	600,00	56,91	150,00
6185	FRAIS COLLOQUES SEMINAIRES CON	2 500,00	1 162,56	1 500,00	3 386,52		408,69	500,00	756,00	500,00
61		29 251,00	28 308,60	28 559,00	29 104,09	23 611,00	21 430,29	58 460,00	38 668,20	27 990,00
6220	HONORAIRES (AVOCAT)	2 500,00	1 700,00	1 500,00	1 529,71		1 213,00	3 000,00	1 200,00	2 000,00
6221	COMMISSION ET COURTAGES SUR ACHATS	120,00		150,00						
6226	HONORAIRES	3 170,00	3 168,00	3 500,00	2 956,80	2 800,00	2 760,00	10 300,00	8 851,20	2 800,00
6227	FRAIS D'ACTES ET CONTENTIEUX	1 400,00	1 365,00	1 000,00	1 373,69	500,00	1 909,08	500,00	7 124,31	700,00
6230	GUIDE DE LA PECHE	2 700,00	2 700,00	2 400,00	3 023,40	2 758,00	2 757,60	2 430,00	2 430,00	2 849,00
6231	ABONNEMENTS	5 300,00	4 605,39	4 700,00	5 329,46	4 500,00	5 048,21	2 500,00	2 704,52	2 800,00
6238	DIVERS (PARTICIPATIONS CADEAUX)	500,00	1 746,32	1 500,00	1 059,28	1 200,00	1 100,00	1 000,00	450,00	1 000,00
62381	FRAIS PROMOTION DE LA PECHE	10 000,00	14 884,04	14 000,00	14 787,80	3 500,00	2 407,91	3 900,00	3 764,61	3 500,00
623811	FRAIS PROMOTION NR					6 500,00	5 130,44	4 140,00	4 703,00	4 400,00
623812	APN					1 000,00	103,95	500,00	1 342,75	1 500,00
623813	ANIMATIONS DIVERSES					3 100,00	1 103,96	500,00	4 391,31	3 000,00
623814	FESTIVAL DE PALMES					1 000,00	917,52	1 000,00	1 089,21	1 200,00
623815	FISH IN STREET					1 150,00	1 670,84	1 500,00	485,05	600,00
623816	FINALE DEPARTEMENTALE DES JEUNES									
623817	DECHETS DEAU									
62382	CONCOURS DU PLUS GROS POISSON	2 000,00	752,00	1 500,00	234,00	58,00	135,69			
62383	FRAIS PARCOURS LABELISES	5 000,00	361,64	15 000,00		12 000,00	48,20	10 500,00	3 313,46	-
62384	OFFRES PROMOTIONNELLES			13 450,00	15 640,00	443,00	443,00			
6252	FRS DEPLAC DES AUTRES PERSONNELS	500,00	520,78	500,00	1 888,51	200,00	868,85	2 500,00	1 894,02	1 600,00
625202	FRAIS DEPLACEMENTS BARBEY B	2 000,00	1 358,80	2 000,00	836,75	800,00	826,93	1 000,00	1 243,02	1 300,00
625203	FRAIS DEPLACEMENTS BRUNET A	2 500,00	2 159,35	2 500,00	2 654,90	2 200,00	2 509,35	1 500,00	1 648,10	1 700,00
625204	FRAIS DEPLACEMENTS RENAUD F	2 000,00	1 184,23	2 000,00	1 917,16	800,00	533,75	800,00		
625205	FRAIS DEPLACEMENTS VILLALTA R				30,50	500,00	633,60	1 000,00	1 464,37	1 500,00
625206	FRAIS DEPLACEMENTS ALEXANDRE M								170,65	1 500,00
625210	FRAIS DEPLACEMENTS APPRENTIS					300,00	213,50	1 300,00	1 742,23	1 800,00
6253	FRAIS DEPLACEMENTS MEMBRES C.A	4 000,00	3 790,85	3 500,00	1 548,10	3 500,00	4 639,90	3 500,00	4 781,75	5 000,00
6254	REMB FORFAITAIRE FRS DEPL PRESIDENT	13 200,00	13 200,00	13 200,00	13 200,00	14 000,00	14 000,00	15 500,00	15 500,00	15 600,00
62545	REMB FORFAITAIRE FRS DEPL VICE PRESIDENT					2 700,00	2 700,00	1 800,00	3 600,00	3 600,00
6255	REMB FORFAITAIRE FRS DEPL TRESORIER	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 450,00	3 450,00	1 800,00	3 600,00	3 600,00
6256	REMB FORFAITAIRE FRS DEPL SECRETAIRE	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	3 450,00	3 450,00	1 800,00	3 600,00	3 600,00

COMPTES	INTITULE	Budget 2020	Solde au 31/12/20	Budget 2021	Solde au 31/12/21	Budget 2022	Solde au 31/12/22	Budget 2023	Solde au 31/12/2023	BUDGET 2024
62571	FRAIS DE RECEPTION	3 000,00	1 322,60	1 500,00	2 172,14	1 000,00	1 017,06	2 000,00	3 124,05	2 500,00
62572	FRAIS RECEPTION REUNION CA	225,00	221,10	200,00	130,00	1 000,00	1 844,50	2 000,00	3 778,05	3 500,00
6260	FRAIS POSTAUX	3 500,00	3 615,38	3 000,00	4 490,55	3 000,00	2 869,40	2 500,00	2 414,47	2 600,00
626100	FRAIS TELECOM INTERNET FEDERA	1 900,00	2 072,49	4 000,00	6 172,36	5 900,00	5 848,07	5 900,00	5 623,62	5 700,00
626101	FRAIS TELECOM PORTABLE PRESID	600,00	520,30		485,03	450,00	383,44	450,00	439,60	450,00
626102	FRAIS TELECOM FAX INTERNET PRES	900,00	838,29	900,00	726,69	450,00	485,75	750,00	748,80	750,00
626103	FRAIS TELECOM CAMERA PIEGE									80,00
626104	FRS INTERN ETUD TEMPER LAC EGUZON	210,00	185,39	200,00	204,03	450,00	443,24	500,00	468,18	600,00
626105	FRAIS TELECOM RENAUD FREDDY	240,00	242,70	250,00	239,88	250,00	239,88	250,00	102,45	
626106	FRAIS TELECOM BARBEY B.	500,00	588,21		545,15	500,00	423,50	500,00	298,08	300,00
626107	FRAIS TELECOM VILLALTA REMI					92,00	110,26	200,00	190,89	240,00
626108	FRAIS TELECOM BRUNET ARTHUR					100,00	120,00	240,00	200,00	240,00
626109	FRAIS TELECOM ALEXANDRE MAXIME								38,98	240,00
6278	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILE	350,00	212,27	500,00	322,66	400,00	385,49	400,00	342,26	400,00
6282	COTISATIONS ASSO REGIONALE	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00
6283	COTISATIONS UNION DE BASSIN LOIRE BRE	650,00	641,93	600,00	673,50	685,00	684,25	700,00	681,35	700,00
6284	COTISATIONS FONDATION F3P	765,00	762,40	700,00	743,80	750,00	782,80	750,00	749,70	750,00
6285	COTISATIONS LOGRAMI	1 045,00	1 226,00	1 171,00	1 170,20	1 185,00	1 184,40	1 200,00	1 189,00	1 200,00
6288	AUTRES PARTICIPATIONS EHGO							-		
6289	CARTES GRISES	306,00	305,76	306,00				-		
62		78 081,00	73 251,22	102 727,00	93 086,05	89 621,00	78 397,32	93 610,00	102 483,04	88 399,00
633	IMPOTS TAXES SUR LES REMUNERAT	7 000,00	5 328,00	5 200,00	6 155,00	6 000,00	4 873,00	6 000,00	937,00	3 000,00
6333	FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE	1 400,00	1 347,24	1 400,00	1 368,88	1 400,00	1 473,32	1 500,00	1 667,66	1 500,00
6351	IMPOTS LOCAUX - TAXE HABITATIO	30,00	15,00	30,00	0,50	15,00	33,00	35,00		
63511	IMPOTS - TAXES FONCIERES	3 850,00	3 644,00	3 700,00	4 017,50	4 150,00	3 877,00	3 900,00	4 328,50	4 500,00
6356	TIMBRES FISCAUX									
6358	AUTRES DROITS									
63		12 280,00	10 334,24	10 330,00	11 541,88	11 565,00	10 256,32	11 435,00	6 933,16	9 000,00
641	REMUNERATION PERSONNEL	269 965,00	275 211,33	231 200,00	247 712,88	245 693,00	240 425,51	253 700,00	235 418,13	261 500,00
641300	PRIMES ET GRATIFICATIONS	1 465,00	1 464,00		200,00	300,00	200,00	300,00		2 400,00
641	REMUNERATION C.A.E.	25 618,00	36 114,77	39 850,00	40 646,56	27 534,00	27 438,96			
6418	INDEMNITES SERVICE CIVIQUE							1 000,00	482,95	680,00
6419	APPRENTIS REMUNERATIONS					3 600,00	3 710,12	15 000,00	17 210,45	30 000,00
6427	PRIMES DE MEDAILLES		2 000,00					-		
6451	COTISATIONS DE C M S A	95 000,00	97 535,84	95 000,00	97 076,33	90 000,00	91 407,34	95 000,00	87 281,14	91 000,00
6452	COTISATIONS MUTUELLE	4 650,00	4 046,50	4 500,00	3 940,94	4 000,00	3 764,48	4 500,00	4 403,70	4 800,00
6453	COTISATIONS RETRAITES	1 950,00	1 671,74	1 700,00	2 020,36	1 800,00	1 683,70	1 800,00	1 508,62	1 800,00
6454	COTISATIONS PREVOY - GAR SALAIRES	6 050,00	6 163,89	6 150,00	5 702,32	5 300,00	5 261,00	5 500,00	4 865,46	5 200,00
6478	TICKETS RESTAURANT	4 000,00	3 991,97	4 000,00	5 078,32	7 500,00	6 075,38	6 500,00	2 890,31	6 000,00
64		408 698,00	428 200,04	382 400,00	402 377,71	385 727,00	379 966,49	383 300,00	354 060,76	403 380,00
6511	REDEVANCES POUR MARQUES , PROCED									
653	FRAIS A. GENERALE + REUN PRESI	3 000,00	3 108,00	1 000,00	573,40	1 873,00	1 872,79	3 000,00	4 319,94	4 000,00
6531	FRAIS AG FEDERATION NATIONALE							-		
6532	FRAIS CONGRES ASS. FEDE. REG	1 300,00						-		
657	SUBVENTIONS CD 36 CPC	1 000,00	1 000,00	1 000,00		1 000,00		1 000,00	1 000,00	1 000,00
657010	SUBV DIVERSES	5 000,00		10 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	-		
657020	SUB GARDES PARTICULIERS AAPMA	2 925,00	2 400,00	2 700,00	2 700,00	2 850,00	2 650,00	9 500,00	4 962,50	6 000,00
657021	SUBV PARTICIP FEDERATION ETANGS	2 143,00	1 822,00	1 859,00	1 890,00	1 900,00	1 907,00	1 900,00	1 715,00	1 800,00
657100	SUBV TRAV DALEVINAGE	22 500,00	22 212,28	32 500,00	28 148,00	16 500,00	16 418,41	16 000,00	10 868,73	12 000,00
657203	SUB TRAV PISCICOLE ARGENTON	-								
657207	SUB TRAV PISCICOLE BENAVENT	-								
657208	SUB TRAV PISCICOLE LE BLANC	-			150,00					
657212	SUBV TRAV PISC CHATEAUROUX	-								
657214	SUBV TRAV PISC LA CHATRE	-								
657219	SUBV TRAV PISC ECUEILLE	-								
657223	SUBV TRAV PISC ISSOUDUN	-								
657234	SUBV TRAV PISC MEZIERES	-								
657236	SUBV TRAV PISC PALLUAU	-								
657242	SUBV TRAV PISC ST GAULTIER	-								
657250	SUBV VALENCAY	-								
657253	SUBV TRAV PISC LA VERNELLE	-								
6573	SUBVENT COMPENSATION RECIPROCI	6 680,00	6 680,29	6 350,00	6 439,20	6 500,00	6 678,40			
6574	INDEM. PROCES-VERBAUX POLLUTIO	-								
6575	INDEM. PROCES-VERBAUX INFRACTI	1 300,00	2 250,00	1 250,00	825,00	850,00	825,00	850,00	2 062,50	1 500,00
6578	FRAIS ORGANISATION FETE DE LA PECHE	625,00	505,00	2 000,00	500,00	1 500,00	1 375,00	1 800,00	1 875,00	2 500,00
6579	2€ DES CARTES MAJEURES									11 000,00
6582	ETUDES DIVERSES					5 700,00	5 700,00	2 700,00		
65821	ETUDE TEMPERAT LAC EGUZON	400,00	264,00	300,00	1 507,60	221,00	484,50	500,00		
65822	TRAVAUX FRAYERES				3 000,00	18 000,00	18 000,00			
65824	ETUDE TRAVAUX SUR SOURCES	12 000,00		13 000,00		12 000,00	5 400,00			
65825	DEPENSES DIVERS SALON PECHE	12 620,00	12 718,58			4 380,00	4 380,00			
65827	ETUDES DES ECLUSEES CREUSE	10 386,00	10 386,00							
6583	FRAIS D'OBSEQUES	400,00	370,15	250,00	615,60	600,00	709,62	300,00	75,00	300,00
658301	CHARGES DE GESTION COURANTES (PSEUDO)		2 689,80	5 000,00	2 500,00					
65		86 629,00	71 635,14	77 209,00	54 039,76	78 874,00	71 400,72	37 550,00	26 878,67	40 100,00
661100	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	150,00	112,25	295,00	302,10	300,00	239,16	200,00	166,86	150,00
668800	ECARTS DE CONVERSION									
671800	AUT. CHARGES EXCEP. SUR OPER GEST				0,72	1,00	3,53		16,02	
6811235	DOT AMORT. DES AGENC. ET CONST	10 150,00	10 270,26	10 115,00	10 530,06	9 900,00	9 877,16	9 600,00	11 690,17	13 000,00
681125	DOTAT AMORT. INSTAL. TECHNI. M	3 285,00	3 242,42	2 335,00	6 613,29	5 200,00	5 154,58	3 500,00	9 679,82	11 000,00
6811282	DOTAT. AMORT. MATERIEL TRANSP	9 710,00	9 713,87	20 350,00	20 347,06	9 400,00	9 612,03	6 200,00	6 140,62	9 000,00
6811283	DOTAT. AMORT. MATER BUREAU ET	940,00	1 121,19	945,00	2 475,47	3 000,00	3 066,45	2 800,00	2 772,18	3 000,00
6811284	DOTAT. AMORT.MOBILIER BUREAU	1 292,00	1 291,92	1 295,00	1 291,92	1 000,00	984,75	800,00	758,09	800,00
6872	DOTAT. AUX PROVISIONS REGLEMENTAIRES	- 40 000,00	- 31 000,00	- 48 000,00	- 21 367,96	- 30 000,00				
	ACTIONS GROUPEMENTS DE PAYS									
68		- 14 623,00	- 5 360,34	- 12 960,00	19 889,84	- 1 500,00	28 694,97	22 900,00	31 040,88	36 800,00
	TOTAL DES CHARGES	629 430,00	635 079,85	612 960,00	633 971,33	619 016,00	622 084,19	650 855,00	586 379,06	626 769,00

COMPTES	INTITULE	Budget 2020	Solde au 31/12/20	Budget 2021	Solde au 31/12/21	Budget 2022	Solde au 31/12/22	Budget 2023	Solde au 31/12/2023	BUDGET 2024
74301	RETROCESSION EHGO VENTE VIGNETTE	28 052,00	28 052,15	11 370,00	11 373,70	10 000,00	9 999,20	10 000,00	9 680,10	10 000,00
743020	SUBVENTION EHGO/FNPF PROMOTION PECHE			4 000,00	4 000,00			800,00	800,00	800,00
74311	PARTICIPATION GUIDE DE LA PECHE	1 220,00		1 220,00	2 670,00	1 170,00	2 270,00	2 270,00	650,00	1 670,00
74312	PARTICIPATIONS DIVERSES APN ANIMATIONS	940,00	4 336,68	2 000,00	5 370,00	5 500,00	4 000,00	1 400,00	9 641,00	3 750,00
74313	PARTICIP CONCOURS PLUS GROS POISSON	1 663,00	1 230,00	1 000,00						
74316	PARTICIPATION VOLETS		400,00	400,00						
74		31 875,00	34 018,83	19 990,00	23 413,70	16 670,00	16 269,20	14 470,00	20 771,10	16 220,00
754000	DONS				150,00	100,00	100,00			
75404	SUBVENTION ASP CENTRE (CAE - CUI)	12 870,00	13 394,91	17 765,00	20 409,28	18 970,00	18 969,63			
75405	SUBVENTIONS (APPRENTI)					2 667,00	2 666,64	8 100,00	9 333,36	17 000,00
75406	SUBVENTION ASP CENTRE (SERVICE CIVIQUE)								196,67	600,00
75409	CONVENTION AGENCE EAU	44 600,00	44 600,00	81 000,00	80 000,00	40 000,00	40 000,00	41 125,00	42 250,00	42 250,00
75410	CONVENTION AGENCE EAU TRAV SUR SOURCES	12 000,00		25 500,00		12 000,00	16 816,00	2 520,00		
75420	SUBV. DIVERSES	5 700,00	5 500,00	2 975,00	9 990,00		18 350,00	3 800,00	4 350,00	13 325,00
75421	PARTICIPATIONS FNPF TRAVAUX	36 191,00	21 928,90	29 600,00	46 799,52	51 480,00	43 301,78	12 900,00	18 304,00	16 000,00
754211	PARTICIPATION FNPF AIDE AUX POSTES	132 000,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00	132 000,00	140 000,00	140 000,00	140 000,00
7542111	CAP ASSO							20 000,00	15 000,00	15 000,00
754212	CONVENTION FNPF COMPENS HYDROELEC	11 400,00	11 689,64	11 700,00	11 689,63	11 690,00	11 689,63	11 690,00	11 689,63	11 690,00
754213	SUBV DIVERSES PARCOURS LABELISES	624,00	623,66	13 600,00		12 390,00		12 390,00		5 517,00
75422	SUBV EDF ETUDE ECOGEA	6 543,00	6 543,00	5 600,00						
754221	SUBV EDF TEMPERATURES CREUSE				2 300,00					
754224	SUBV DEBITMETRE							37 600,00	10 000,00	27 493,00
75423	SALON DE LA PECHE REC DIV	12 900,00	11 590,75							
7561	COTISATIONS FEDER. CARTES MAJEURES	186 253,00	186 919,49	173 300,00	189 146,40	189 050,00	189 782,40	194 990,00	189 190,40	180 400,00
7562	COTISATIONS FEDER. CARTES FEMME	6 412,00	6 453,00	6 075,00	8 927,26	6 345,00	6 304,50	6 275,00	6 129,00	6 075,00
7563	COTISATIONS FEDER. CARTES MINEURES	11 936,00	12 007,10	11 900,00	13 542,50	11 900,00	12 042,80	12 520,00	13 999,60	13 020,00
7564	COTISATIONS FEDER. CARTES HEBDOMAD.	3 354,00	3 497,00	2 990,00	3 263,00	3 120,00	3 237,00	3 305,00	3 226,50	3 105,00
7565	COTISATIONS FEDER. CARTES JOURNAL	8 092,00	9 064,00	6 400,00	8 283,00	8 000,00	8 548,00	11 000,00	10 570,50	10 175,00
7566	COTISATIONS FEDER. CARTES DECOUV	3 618,00	3 666,00	3 600,00	3 414,00	3 495,00	3 579,00	4 165,00	4 105,50	4 025,00
7567	CARTE PERS MAJEURE OFFRE AUTOMNE	1 145,00	1 621,80	1 275,00	1 335,60	1 050,00	1 335,60	1 310,00	1 164,40	1 066,00
7568	VIGNETTES EHGO DE BASE	59 005,00	60 504,60	54 900,00	63 027,60	66 050,00	66 913,50	75 050,00	76 174,80	73 075,00
758100	AUTRES PRODUITS GEST COURANTE		1 750,00		2 710,02			30 000,00		
758101	INDEMN PECHE PROHIBES	2 600,00	4 500,00	2 500,00	1 650,00	1 700,00	1 750,00	2 500,00	4 245,00	3 000,00
758102	INDEMNITE POLLUTION	1 500,00	1 500,00							
7584	PARTIC AAPPMA REPAS A.G. + REUNION PRES	2 088,00	2 088,00					1 300,00	1 274,00	1 200,00
75		560 831,00	541 441,85	582 680,00	598 637,81	590 357,00	592 311,48	632 540,00	561 203,36	584 016,00
7621	REVENUS DES TITRES IMMOBILISES	1 000,00	3 997,44	500,00	776,45	500,00	62,17	50,00	37,41	40,00
7682	INTERETS LIVRET CE ET CA	500,00	47,82	100,00	1 874,81	150,00	783,13	500,00	739,31	700,00
76		1 500,00	4 045,26	600,00	2 651,26	650,00	845,30	550,00	776,72	740,00
775	PRODUITS CESSIONS ELEM ACTIFS		8 300,00	6 350,00	6 350,00					
777	QUOTE PART DES SUBV D'INVESTIS	26 115,00	26 118,09	6 045,00	6 055,39	6 300,00	6 368,31	6 470,00	11 133,60	27 000,00
7758	PRODUITS DE CESS AUTRES ELEM ACTIFS									
7788	PRODUITS EXCEPTIONNELS DIVERS				301,40	7 793,00	7 792,67		376,16	
77		26 115,00	34 418,09	12 395,00	12 706,79	14 093,00	14 160,98	6 470,00	11 509,76	27 000,00
7872	REPRISE SUR PROVISIONS REGLEMENTAIRES							12,00		
791	TRANSFERTS DE CHARGES D'EXPLOITATION	23 457,00	23 456,72							
	TOTAL DES RECETTES	643 778,00	637 380,75	615 665,00	637 409,56	621 770,00	623 586,96	654 030,00	594 260,94	627 976,00
	Total des recettes	643 778,00	637 380,75	615 665,00	637 409,56	621 770,00	623 586,96	654 030,00	594 260,94	627 976,00
	Total des dépenses	629 430,00	635 079,85	612 960,00	633 971,33	619 016,00	622 084,19	650 855,00	586 379,06	626 769,00
	Résultat	14 348,00	2 300,90	2 705,00	3 438,23	2 754,00	1 502,77	3 175,00	7 881,88	1 207,00



BILAN SYNTHETIQUE							
FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE				Provisoire			
Edition du : 01/01/2023 au 31/12/2023				Avec simulation			
Soldes N-1 de l'exercice				Avec brouillard			
ACTIF	Exercice N			N-1	PASSIF	Exercice N net	Exercice N-1 net
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net			
Actif immobilisé :					Capitaux propres		
Immobilisations incorporelles					Capital	191 911	191 911
- Fonds commercial					Ecart de réévaluation		
- Autres	11 444	10 429	1 015	1 015	Réserves :		
Immobilisations corporelles	1 258 623	444 191	814 432	747 567	- Réserve légale		
Immobilisations financières	2 467		2 467	2 467	- Réserves réglementées		
TOTAL I	1 272 534	454 620	817 914	751 048	- Autres		
Actif circulant :					Report à nouveau	451 104	449 002
Stocks et en-cours (autres que marchandises)					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	7 882	1 503
Marchandises					Subventions d'investissement	68 090	35 061
Avances et acomptes versés sur commandes					Provisions réglementées		
					TOTAL I	716 988	678 077
Créances :					Provisions pour risques et charges (II)	150 054	154 471
Clients et comptes rattachés					Dettes		
Autres	167 817		167 817	169 439	Emprunts et dettes assimilées	10 577	16 516
Valeurs mobilières de placement	1 932		1 932	1 895	Avances et acomptes reçus sur commandes		
Disponibilités (autres que caisse)	65 811		65 811	90 620	Fournisseurs et comptes rattachés		
Caisse	502		502	645	Autres	136 604	126 772
TOTAL II	236 062		236 062	262 598	TOTAL III	147 271	143 288
Charges constatées d'avance (III)	3 337		3 337	3 567	Produits constatés d'avance (IV)	41 000	41 378
TOTAL GENERAL (I+II+III)	1 511 933	454 620	1 057 313	1 017 213	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	1 057 313	1 017 213

COMPTE DE RESULTAT SYNTHETIQUE					
FEDERATION DE PECHE DE L'INDRE			Provisoire		
Edition du : 01/01/2023 au 31/12/2023			Avec simulation		
Soldes N-1 de l'exercice			Avec brouillard		
CHARGES (Hors taxes)	Exercice N Net	Exercice N-1 Net	PRODUITS (Hors taxes)	Exercice N net	Exercice N-1 net
CHARGES D'EXPLOITATION			PRODUITS D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		64	Ventes de marchandises		
Variation de stock (marchandises)			Production vendue (biens et services)		
Achats d'approvisionnement	608	3 075	Production stockée		
Variation de stock (approvisionnement)			Production immobilisée		
Autres charges externes	166 675	128 384	Subventions d'exploitation	20 771	16 269
Impôts, taxes et versements assimilés	6 933	10 256	Autres produits	561 203	592 311
Rémunération du personnel	253 112	271 775	PRODUITS FINANCIERS	777	845
Charges sociales	100 949	108 192			
Dotations aux amortissements	31 041	28 695			
Dotations aux provisions					
Autres charges	26 879	71 401			
CHARGES FINANCIERES	167	239			
TOTAL (I)	586 363	622 081	TOTAL (I)	582 751	609 426
CHARGES EXCEPTIONNELLES (II)	16	4	PRODUITS EXCEPTIONNELS (II)	11 510	14 161
IMPOTS SUR LES BENEFICES (III)					
TOTAL DES CHARGES (I+II+III)	586 379	622 084	TOTAL DES PRODUITS (I+II)	594 261	623 587
BENEFICE OU PERTE	7 882	1 503			
TOTAL GENERAL	594 261	623 587	TOTAL GENERAL	594 261	623 587

**Rapport de la Commission des Finances par Alban MAZEROLLES,
Lu par Jean-Marc TAUPIN**

Pour des raisons personnelles, je vous prie de bien vouloir m'excuser de ne pas être présent devant vous ce matin. Je remercie la personne qui vous lira mon rapport.

La Commission finance assiste la fédération de pêche sur les prévisions budgétaires et sur les engagements financiers. Elle est là pour apporter des remarques sur l'exercice qui se clôture et sur le budget prévisionnel qui vous est décrit aujourd'hui.

Concernant l'exercice 2023, je retiendrai 2 points importants du déroulement de l'année.

Le premier est l'acquisition d'un matériel de suivis des débits des cours d'eau et le travail mensuel du personnel de la fédération pour réaliser les suivis des débits sur près d'une trentaine de cours d'eau. Ces données, inexistantes aujourd'hui, seront importantes dans l'avenir pour nos missions de protection des milieux aquatiques et halieutiques.

Le second est l'accueil de plusieurs stagiaires, alternants ou service civique qui nous permettent d'avancer sur des projets importants pour le développement de notre fédération comme les inventaires des frayères à brochet, base cartographique du site Géopêche.

Pour l'exercice 2024, la commission relève la prudence de ce budget prévisionnel qui anticipe une baisse des ventes de cartes que nous constatons malheureusement régulièrement au fil des années. Même si nous avons des raisons d'être optimiste, avec un niveau de nos cours d'eau satisfaisant pour ce début de saison et une augmentation des ventes de cartes chez les jeunes pêcheurs qui représentent l'avenir de nos associations.

Le projet phare de l'année, vous en avez tous entendu parler, c'est l'effacement de l'Etang du Grand Moulin à Aigurande. Malgré la polémique qui s'est créée sur la commune, ce projet ne coûtera rien à la fédération de pêche, et donc à nos pêcheurs, grâce aux subventions de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne. Ce type d'actions qui vise à restaurer des habitats piscicoles notamment pour la truite fario est l'une des missions essentielles de nos associations qui doivent œuvrer à la protection des milieux aquatiques en complément de nos actions halieutiques.

Je voudrai terminer en remerciant Sandra et l'ensemble du personnel pour le travail effectué sur ce budget et tout au long de l'année pour faire vivre notre fédération.



Compte-rendu d'activité de la Commission Développement du loisir Pêche, Animation, Communication & Information Par Stéphane ROBIN

Cette commission s'est rassemblée à deux reprises (1^{er} février et 18 septembre) avec pour objectifs, promouvoir la pêche de loisir et la communication.

Une année 2023 qui débute malheureusement par l'absence du SALON DE LA PECHE. Les faibles retours d'engagements des exposants avaient obligé notre Conseil d'Administration à stopper son lancement pour minimiser les frais de notre fédération.

Notre commission décidait donc de reconfirmer des animations qui avaient eu du succès l'année passée tout en essayant de trouver de nouvelles idées.

Ainsi, l'opération « PARCOURS SURDENSITAIRES TRUITES » était reconduite sur des sites faciles d'accès pour les pêcheurs voulant venir en famille pour capturer des truites Arc-en-Ciel volontairement déversées. Rappelons que cette opération joue également un rôle de protection. En attirant des centaines de pêcheurs, nous ôtons une pression pêche en 1^{ère} catégorie, et laissons les truites farios autochtones aux pêcheurs passionnés qui en cas de captures pratiquent souvent leur remise à l'eau.

Les animations pêches ont enregistré de belles fréquentations et furent très appréciées par les participants qui profitent des conseils techniques de nos animateurs fédéraux ou bénévoles des AAPPMA qui font preuves d'une grande pédagogie.

Nos Ateliers Pêche Nature (APN) qui sont planifiés sur plusieurs jours enregistrent également le même succès.

Deux d'une durée de trois jours à Belle Isle Châteauroux et le complexe halieutique fédéral de Neuillay les Bois.

Un autre de sept séances fixées un mercredi par mois, de mars à novembre, avec les AAPPMA de Reuilly et Issoudun.

Le Festival de Palmes ® et FISH IN STREET ®, étaient évidemment reconduits tant leurs succès dépassent les limites de notre département et font des envieux qui souhaitent récupérer notre marque déposée. Pour la seconde année, le FISH IN STREET ® dépasse les 100 participants (104 en 2022 et 101 en 2023) venant de 13 départements.

La Fête de la Pêche ne prend pas le départ attendu avec trop peu d'AAPPMA qui s'investissent sur ce jour où la promotion devrait battre son essor. C'est pourquoi, notre commission a suggéré de revoir cette manifestation pour 2024, en demandant à notre conseil d'administration de voter une ligne budgétaire pour travailler sur le sujet. Chose finalement adoptée sur le budget 2024, reste à notre commission de présenter aux AAPPMA le contenu attendu pour recevoir une subvention pour mettre en avant la pêche loisir.

En octobre, sous fond de polémique interne, le 1^{er} enduro fédéral 72h carpe s'est disputé sur le plan d'eau communal de Saint-Genou. Occasion de faire découvrir à de nombreux passants curieux, les belles carpes de ce site. Résultat la Fédération Française de Pêche Sportive Carpe (FFPS Carpe) a fait la demande de ce parcours pour y organiser la 3^{ème} division nationale CENTRE en 2024. N'est-ce pas un bon coup de communication finalement Monsieur le Président !

Les Animations Pêche Les sorties initiations pêche 2023 pour tous !				
La Fédération propose un programme de sorties en demi-journée pour s'initier à la pratique de la pêche gratuitement. De nombreux conseils sont prodigués par l'animateur fédéral. Il y a sûrement une technique que vous souhaitez découvrir !				
Dates	Horaires	Thèmes	Lieux	Inscriptions
Samedi 06/05/23	14 h 00 - 17 h 00	Black-Bass	Neuillay-les-Bois	 Site internet : www.peche36.fr Fabricique / Apprendre / Animations pêche peche36@orange.fr 02 54 34 56 69
Samedi 27/05/23	14 h 00 - 17 h 00	Feeder	Neuillay-les-Bois	
Samedi 10/06/23	14 h 00 - 17 h 00	Trousse-culotte	Saint-Georges-sur-Arnon	
Vendredi 21/07/23	14 h 00 - 17 h 00	Pêche au leurre	Varennes / Fouzon	
Samedi 22/07/23	14 h 00 - 17 h 00	Ecrevisses	Chailac Moulin de Seillant	
Samedi 19/08/23	14 h 00 - 17 h 00	Trousse-culotte	Saint-Gautier	
Mardi 22/08/23	9 h 00 - 12 h 00	Black-Bass	Neuillay-les-Bois	
Mardi 22/08/23	14 h 00 - 17 h 00	Pêche de la carpe au Feeder	Neuillay-les-Bois	
Samedi 09/09/23	14 h 00 - 17 h 00	Initiation pêche moderne en ville	Châteauroux Grand lac Belle-Isle	
Samedi 21/10/23	14 h 00 - 18 h 00	Initiation Float-tube	Châteauroux Grand lac Belle-Isle	

Novembre approchant, notre commission finalisait le guide de la pêche 2024, avec un relookage en l'épurant et en créant des liens avec notre site internet grâce à des QR CODES, pour obtenir des compléments d'informations. Nous avons également décidé de ne pas imprimer plus d'exemplaires que 2023 pour préserver notre planète.

Courant décembre, notre commission apprenait que notre nouvel agent de développement Maxime souhaitait relancer « Les écoles qui pêchent » à la prochaine rentrée scolaire (septembre 2024). Satisfaction évidente car nées dans les années 80, à l'initiative de Rolland GUILLANNEUF, les Écoles qui Pêchent s'adressent à des classes de primaires du département, donc le jeune public que nous voulons sensibiliser. Les écoliers découvrent avec l'aide de leur professeur un programme pédagogique qui touche de près l'eau et les poissons, le cycle de l'eau, mais aussi la pêche et ses techniques. Toutes ces classes seront ensuite réunies pour pratiquer la pêche, et découvrir multiples autres activités, le temps d'une journée. En 2020, plus de 300 jeunes étaient attendus sur le site de Belle Isle mais la pandémie avait stoppé l'évènement.

Pour conclure, le retour plus que positif de l'Office de Tourisme d'Eguzon sollicitant pour 2024, plus d'animations sur les thèmes « écrevisses » et « trousse-culotte » pour ses vacanciers. Cette sollicitation d'un organisme promouvant le tourisme dans l'Indre est encourageant pour notre Fédération et les AAPPMA, car il démontre notre intérêt économique pour d'autres structures.

En effet, la pêche est un vecteur économique que nous avons dû mal à faire constater car peu de retour vers notre fédération. Malgré des études montrant le poids économique que le loisir pêche peut engendrer dans notre département, aucun remerciement ou retombée financière en découle pour notre fédération ou AAPPMA locale. Pourtant les pêcheurs sont des consommateurs. Ils réservent des campings, hôtels, ou gîtes qui malheureusement trop peu sont estampillés GITE DE PECHE malgré nos relances sur le sujet. Un pêcheur accompagné de sa famille feront vivre économiquement les commerces alentours durant leur séjour. C'est donc sur la communication « destination pêche INDRE » ou « Tourisme Pêche dans l'Indre » que nous allons tenter de travailler avec les acteurs locaux.

Merci de votre attention.



**Intervention Christine DAGUET,
Adjointe au maire, délégué à l'événementiel**



Samedi 23 mars - 10h30 - salle Barbillat-Touraine

**Assemblée générale de la Fédération de pêche de l'Indre
et la protection du milieu aquatique**

J'excuse Monsieur le Maire de Châteauroux qui peut être présent à vos côtés ce matin pour votre assemblée générale.

Je ne serai pas très longue mais je tenais à saluer le dynamisme de votre fédération, et de ses plus de 11 000 adhérents, présidée par Monsieur Patrick Léger.

Votre action au quotidien aux quatre coins du département participe indéniablement tant à l'aménagement et à la restauration des milieux naturels qu'à la valorisation, si précieuse et importante, du patrimoine piscicole et à l'organisation de manifestations tout au long de l'année.

Il est vrai que le département de l'Indre recèle de nombreux terrains de jeu propice à la pêche. Je pense notamment au site voisin de Belle-Isle qui accueille régulièrement des compétitions. Ce sera le cas le 26 mai prochain avec la deuxième manche du festival de palmes.

J'en profite pour remercier notamment la Vieille gaule, association castelroussine et doyenne du département, pour son activisme.

Je vous sais plein de projets pour cette année qui sera, vous le savez olympique si ce n'est historique, pour notre ville, notre agglomération et plus largement notre département.



Compte-rendu de la Commission Garderie

Par Patrick MORICHON

Lors de la dernière Assemblée Générale du 18 mars 2023, nous vous annonçons un prochain rapprochement avec les forces de la Gendarmerie.

C'est désormais chose faite. Nous avons en effet réactualisé l'ancienne convention de décembre 2017. La nouvelle convention de partenariat a été signée le 13 septembre 2023 entre le Groupement de Gendarmerie départementale de l'Indre, représenté par le Colonel Laurent TEXIER et la Fédération de Pêche de l'Indre, représentée par son Président Patrick LÉGER.

Nos Gardes Pêche particuliers étant concernés au premier chef par cette démarche, il a été rapidement entrepris dans la foulée l'organisation de rencontres avec certaines unités de Gendarmerie. Ainsi, les GPP territorialement compétents, accompagnés du Garde Fédéral, du responsable de la commission garderie et des Présidents d'AAPPMA concernés ont-ils déjà pu rencontrer les commandants de compagnies de Le Blanc et de La Châtre, ainsi que le responsable de la brigade d'Argenton sur Creuse. Un accueil chaleureux leur a été réservé, différents projets ont pu être évoqués, et notamment l'organisation d'opérations de contrôles en commun.

Côté formation des nouveaux GPP, une session a été organisée à la FD36 les 18 et 25 novembre derniers, ce qui va permettre à terme de renforcer les 23 GPP actuellement opérationnels.

S'agissant de la Police de la pêche, 27 infractions ont été relevées en 2023. 70% d'entre elles ont été réglées lors de la proposition d'indemnité civile transactionnelle. Concernant les dossiers non régularisés, une plainte pour préjudice subi a été déposée auprès de Madame la Procureure de la République de l'Indre.

Pour conclure, un grand merci à tous les GPP, interlocuteurs privilégiés des pêcheurs, pour leur implication sans réserve et leur engagement personnel dans cette mission importante que représente la surveillance des territoires, et la préservation de notre patrimoine piscicole.



Débitmétrie, Géopêche et WebPDPG par Bruno BARBEY



Programme de suivis hydrométriques - Fédération de Pêche de l'Indre -













1 besoin pour des objectifs de gestion de la ressource en eau :

→ connaître l'hydrologie des cours d'eau



Multiplier les mesures de débits, suivre leurs évolutions :

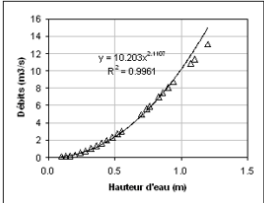
- Jaugeages (Hauteurs d'eau, vitesses)
- Courbes de tarage (relation Hauteurs – Débits)
- Pose d'échelles limnimétriques
- Installation de stations limnimétriques

}

Fédération de Pêche 36

DREAL, ASTER, Syndicats

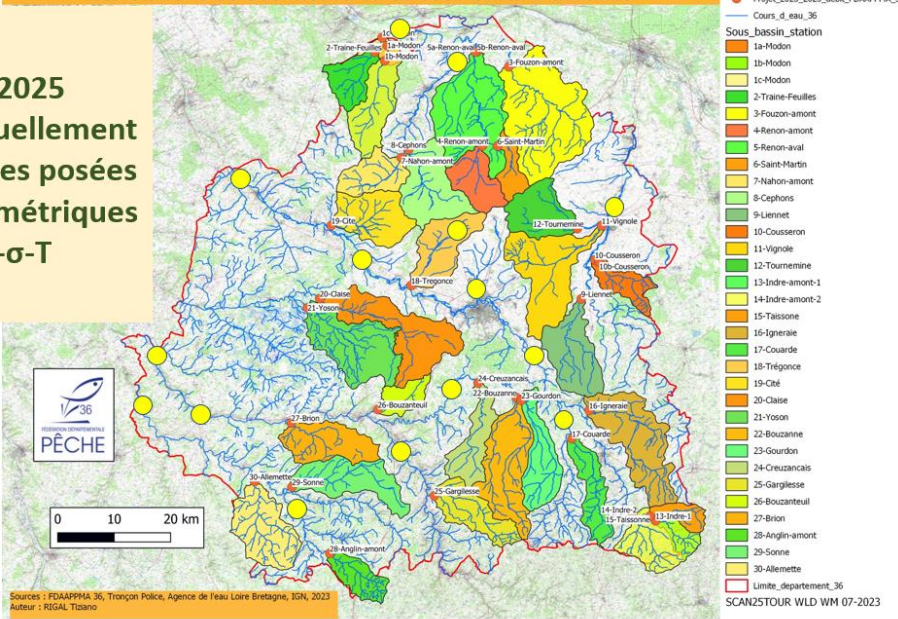




Programme :

- Octobre 2023 – Octobre 2025
- 30 stations suivies mensuellement
- 30 échelles limnimétriques posées
- Xx futures stations limnimétriques
- + 30 suivis T°C + [O2]-pH-σ-T
- + 30 suivis piscicoles IPR

Les stations de débitmétrie et les sous bassins associés



Sources : FDAAPPMA 36, Tronçon Police, Agence de l'eau Loire Bretagne, IGN, 2023
Auteur : REGAL, Tiziano





● Stations DREAL

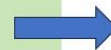
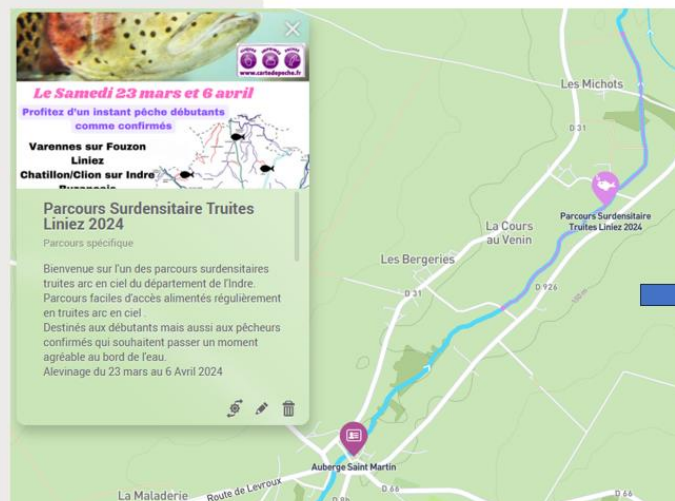
Geopêche → C'est en ligne !



Depuis votre ordinateur, smartphone ou tablette

Carte interactive – Pêche

- <https://www.peche36.fr/6272-la-carte-interactive-geopeche.htm>
- <https://map.geopeche.com/#8.04/45.818/0.606/0/7>



WebPDPG – un outil technique

LE FOUZON DU POZON (NC) AU RENON (NC)

- Domaine: **Cypripicole**
- Etat fonctionnel: **Très perturbé**
- Type de contexte: **Cours d'eau**
- Espèces repère: **à renseigner**
- Espèces cible: **à renseigner**

Ajouter une illustration
*15 mo max

Etat des lieux | Diagnostique | Préconisations | Photos

Synthèse | Hydrographie | Réglementation | Environnement | Gestion

La régression observée du brochet dans ce contexte est due au nombre insuffisant de frayères, consécutivement à d'anciens travaux hydrauliques.

On aperçoit encore les anciens bras de décharge, les anciens bras morts, noues, fossés, qui étaient régulièrement inondés.

Le recrutement actuel se restreint principalement aux hélophytes de bordures et aux alevins réguliers des A.A.P.P.M.A.

Source: Fédération de Pêche de l'Indre, sauf mention contraire

WebPDPG

Module d'Inventaires Piscicoles

Stations | Opérations | Effectifs

Rechercher par mot clé dans les 279 stations répertoriées

Contenues: ANGUN - 360016, ANGUN - 860005, AIL...

Réseau: Autre, Etude, Non renseigné, Réseau F...

Structures d'appartenance: fdppma_18, fdppma_23, fdppma_36...

Masses d'eau: ...

Nom	Lieu-dit	Commune	Cours d'eau
le Ruisseau de Glévert à Mollhac sur Benoize, FD	Mondon	Mollhac-sur-Benoize	Glévert
La Prée	Maray	Maray	La Prée
Amont Route	Amont Route	Brigueil-le-Chantre	Font-Chaude
Amont Confluence Benoize	Amont Confluence Benoize	Thollet	Brosse
Pont de la D24 à Saint-Martin-le-Mout	Pont de la D24 à Saint-Martin-le-Mout	Bonneuil	La Benoize
Aval Lagune	Aval Lagune	Pindray	Ruisseau De Pindray
Aval pont de la Bergerie	Aval pont de la Bergerie	Coulanges	La Benoize

Items per page: 100 | 1 - 100 of 279

Exporter les stations

Source: Fédération de Pêche de l'Indre, sauf mention contraire

Avancement Web PDPG 36

- <https://fdppma36.geoportail-environnement.fr/accueil/applications>

<https://fdppma36.geoportail-environnement.fr/accueil/applications>
Cliquez en maintenant le bouton Ctrl enfoncé pour suivre le lien

- Module PDPG (Plan Départemental pour la Protection des milieux aquatiques et la Gestion des ressources Piscicoles de l'Indre) en cours de remplissage
- Module pêches d'inventaires : données 2021-2023 déjà sur le module
- Module thermie : prochainement



Un programme sur plusieurs années

**Vœu retenu à la réunion des Présidents
à présenter à l'Association Régionale**

Les Civelles
AAPPMA PRISSAC

Demande qu'on réduise le quota de civelles prises dans les estuaires par les professionnels et qu'ils cessent de nous proposer la vente de civelles alors que la nature les laissait monter gratuitement pour nous.

→ le **règlement européen** publié ce 10 janvier **interdit la pêche de cette espèce pendant une période de 10 mois** qui doit couvrir ses principales **périodes de migration**, y compris son pic.

→ Mais **1 dérogation** : les pêcheurs de **civelle** ont obtenu **15 jours supplémentaires** pendant lesquels la pêche est autorisée **à des fins de repeuplement**.

Cette dérogation est d'autant plus regrettable que le repeuplement est loin d'avoir fait ses preuves. Sur le papier, son principe est séduisant : on pêche des civelles là où l'on en trouve encore (sur le littoral et dans les estuaires français) pour les relâcher dans les cours d'eaux où elles se font rares, en France et chez nos voisins européens. Mais les résultats sont peu probants et les scientifiques indiquent qu'il est impossible de mesurer les bénéfices nets du repeuplement sur le stock d'anguilles.

60 % des civelles pêchées en France sont destinées à ces opérations.

La Fédération soutient ce Vœu, ainsi que la FNPF qui ne cesse d'attaquer ces procédures depuis des années.



VOTE :

Pour : unanimité

Contre :

Abstention :

Intervention Rik VANDERERVEN
Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Monsieur le Président, mesdames messieurs, bonjour et merci de votre invitation.

Monsieur le préfet l'a précisé, il y a aujourd'hui 2 problématiques prégnantes « l'urgence climatique et la dégradation des cours d'eau » et les enjeux qui y sont liés « la reconquête et la préservation des ressources en eaux ».

Les pêcheurs, vous êtes des sentinelles et des acteurs clés pour nous rappeler la réglementation. Merci, vos compétences techniques sont un contrepoids important dans nos décisions. Même si chacun a son rôle, la DDT n'a qu'à appliquer les règles, alors que vous pouvez développer certains sujets plus politiques.

Concernant la continuité écologique, l'Etat est aujourd'hui en contentieux avec 15 moulins, dont il faut souvent revoir le productif potentiel. Surtout depuis que la Loi climat résilience a interdit l'effacement de certains seuils de moulin. Cette nouvelle règle doit bien sûr être appliquée.

A Aigurande, c'est différent et les travaux seront possibles, parce que le droit d'eau a été abrogé pour l'ancien moulin et que la Fédération est devenue la nouvelle propriétaire du plan d'eau seulement.

La continuité écologique est aussi définie par le SDAGE, où sont priorisées certaines actions, même si elles sont contestées par certains acteurs.

Sur ce même sujet, il est confirmé que l'axe Creuse reste prioritaire et une stratégie « reconquête » a été définie par la MISEN, même si cela ne semble toujours pas assez rapide. Par exemple, Bénavent suit la même logique que Fontgombault, le dossier est vu avec l'OFB et des réflexions sont en cours par rapport à la puissance demandée. Il est également espéré une augmentation du taux d'aide de l'Agence de l'Eau sur les passe-à-poissons.

Concernant les études HMUC (Hydrologie Milieu Usages Climat), il y a besoin d'une approche de dialogue et de concertation pour avancer plus sereinement. Ces programmes restent compliqués, car ils entraîneront des conséquences importantes sur la gestion de l'eau potable et l'irrigation agricole.

Pour Aigurande, idem, sans renier à l'obligation réglementaire, la finalité du projet doit donner envie. Pour cela, il faut être à l'écoute. La rigueur ne fonctionne pas, il faut savoir travailler ensemble.

Pour terminer, je voudrais rappeler l'importance de la connaissance du milieu et des enjeux environnementaux, auxquels vous participez, ainsi que d'amener des jeunes aux APN (Ateliers Pêche Nature), de développer des gîtes de pêche, ou encore de mettre en place GéoPêche.



Tout comme la DDT le pratique, il faut gérer les territoires l'Indre et aussi développer son attractivité. Il faut réussir à attirer du monde, l'écologie ne doit pas être que punitive et pour cela, les pêcheurs sont des acteurs clef.

**Intervention Jean-Christophe BOIREAU
Président de la FDAAPPMA de la Haute-Vienne**

Chers collègues, bonjour à tous,

Nous, pêcheurs, faisons tous partie de la même famille.

Depuis des décennies au bord de l'eau, nous nous sommes maintenant étendus dans le domaine de la protection des milieux aquatiques.

Nous nous devons de continuer dans ce volet et d'amener des données toujours plus fines, pour une meilleure gestion de l'eau.

Sans eau, pas d'eau potable, pas d'irrigation et les milieux sont dégradés.

Aujourd'hui s'ajoutent de nouvelles contraintes liées au réchauffement climatique. On nous promet moins 50% de débits en été. Les priorités doivent rester l'eau potable, puis les milieux aquatiques et enfin les usages.

Sans eau, plus de pêche !

Pour cela, nous ne parlons pas que de loisir pêche, mais aussi de gestion des milieux.

Nous devons travailler en commun, avec plus d'échanges, plus d'efforts de chacun, pour éviter la guerre.

A tous d'avancer ensemble, nous avons besoin d'être solidaires, d'écouter et de partager avec les autres.

Je vous remercie.



Récompenses - Médailles

Médaille du Mérite Associatif de la Fédération Nationale de la Pêche en France et de la Protection des Milieux Aquatiques

Monsieur VANDERERVEN Rik,
Directeur de la Direction Départementale des Territoires de l'Indre

Médaille de la Fédération - 60 ans

Monsieur MOREE Daniel, Président de l'AAPPMA de Prissac

Médailles de Bronze de la Fédération - 20 ans de fidélité

- Monsieur JOURDAIN Christophe, Vice-Président de l'AAPPMA de Langé
- Monsieur ROY Olivier, Secrétaire de l'AAPPMA de Langé
- Monsieur BAZIN Henri, Secrétaire-Adjoint de l'AAPPMA de Villedieu



Les médailles 2024 remises par le Président P. LEGER et le Président Délégué J.M. TAUPIN



Médailles du mérite national associatif de la FNPF remise à R. VANDERERVEN
pour le travail réalisé avec la FDAAPPMA 36